

Récapitulatif des taux et montants d'allocation et d'indemnité d'activité partielle

Dispositif	Calendrier	Secteur concerné	Indemnité (salarié)			Allocation (employeur)			Durée maxi
Activité partielle de longue durée			Taux	Plancher	Plafond	Taux	Plancher	Plafond	
	Jusqu'au 31 janvier 2021	Secteurs protégés et entreprises fermées administrativement	70% de la rémunération antérieure brute	RMM (environ 8.11 euros)	70% de 4.5 SMIC soit 32.29 euros par heure non travaillée	70% de la rémunération antérieure brute	8,11 euros	70% de 4.5 SMIC soit 32.29 euros par heure non travaillée	24 mois sur une période de référence de 36 mois
		Secteurs non protégés	70% de la rémunération antérieure brute	RMM (environ 8.11 euros)	70% de 4.5 SMIC soit 32.29 euros par heure non travaillée	60% de la rémunération antérieure brute	8,11 euros	60% de 4.5 SMIC soit 27.68 euros par heure non travaillée	24 mois sur une période de référence de 36 mois
	Du 1 ^{er} février au 31 mars 2021	Entreprises fermées administrativement	70% de la rémunération antérieure brute	RMM (environ 8.11 euros)	70% de 4.5 SMIC soit 32.29 euros par heure non travaillée	70% de la rémunération antérieure brute	8,11 euros	70% de 4.5 SMIC soit 32.29 euros par heure non travaillée	24 mois sur une période de référence de 36 mois
		Secteurs protégés	70% de la rémunération antérieure brute	RMM (environ 8.11 euros)	70% de 4.5 SMIC soit 32.29 euros par heure non travaillée	60% de la rémunération antérieure brute	8,11 euros	60% de 4.5 SMIC soit 27.68 euros par heure non travaillée	24 mois sur une période de référence de 36 mois
		Secteurs non protégés	70% de la rémunération antérieure brute	RMM (environ 8.11 euros)	70% de 4.5 SMIC soit 32.29 euros par heure non travaillée	60% de la rémunération antérieure brute	7,30 euros	60% de 4.5 SMIC soit 27.68 euros par heure non travaillée	24 mois sur une période de référence de 36 mois
	Du 1 ^{er} avril au 30 juin 2021	Entreprises fermées administrativement	70% de la rémunération antérieure brute	RMM (environ 8.11 euros)	70% de 4.5 SMIC soit 32.29 euros par heure non travaillée	70% de la rémunération antérieure brute	8,11 euros	70% de 4.5 SMIC soit 32.29 euros par heure non travaillée	24 mois sur une période de référence de 36 mois
		Secteurs protégés et non protégés	70% de la rémunération antérieure brute	RMM (environ 8.11 euros)	70% de 4.5 SMIC soit 32.29 euros par heure non travaillée	60% de la rémunération antérieure brute	7,30 euros	60% de 4.5 SMIC soit 27.68 euros par heure non travaillée	24 mois sur une période de référence de 36 mois
	A partir du 1 ^{er} juillet 2021	Toute entreprise	70% de la rémunération antérieure brute	RMM (environ 8.11 euros)	70% de 4.5 SMIC soit 32.29 euros par heure non travaillée	60% de la rémunération antérieure brute	7,30 euros	60% de 4.5 SMIC soit 27.68 euros par heure non travaillée	24 mois sur une période de référence de 36 mois
Activité partielle de droit commun	Jusqu'au 31 janvier 2021	Secteurs protégés et entreprises fermées administrativement	70% de la rémunération antérieure brute	RMM (environ 8.11 euros)	Pas de plafond fixé par décret	70% de la rémunération antérieure brute	8,11 euros	70% de 4.5 SMIC soit 32.29 euros par heure non travaillée	12 mois max, renouvelables
		Secteurs non protégés				60% de la rémunération antérieure brute		60% de 4.5 SMIC soit 27.68 euros par heure non travaillée	
	Du 1 ^{er} février au 31 mars 2021	Entreprises fermées administrativement	70% de la rémunération antérieure brute	RMM (environ 8.11 euros)	70% de 4.5 SMIC soit 32.29 euros par heure non travaillée	70% de la rémunération antérieure brute	8,11 euros	70% de 4.5 SMIC soit 32.29 euros par heure non travaillée	01/02 au 28/02 : 12 mois max 01/03 au 31/03 : 3 mois renouvelables une fois (6 mois max) sur 12 mois glissants
		Secteurs protégés				60% de la rémunération antérieure brute	8,11 euros	60% de 4.5 SMIC soit 27.68 euros par heure non travaillée	
		Secteurs non protégés	60% de la rémunération antérieure brute	RMM (environ 8.11 euros)	60% de 4.5 SMIC soit 27.68 euros par heure non travaillée	36% de la rémunération antérieure brute	7,30 euros	36% de 4.5 SMIC soit 16.61 euros par heure non travaillée	
	Du 1 ^{er} avril au 30 juin 2021	Entreprises fermées administrativement	70% de la rémunération antérieure brute	RMM (environ 8.11 euros)	70% de 4.5 SMIC soit 32.29 euros par heure non travaillée	60% de la rémunération antérieure brute	8,11 euros	60% de 4.5 SMIC soit 27.68 euros par heure non travaillée	3 mois renouvelables une fois (6 mois max) sur 12 mois glissants
		Secteurs protégés et non protégés	60% de la rémunération antérieure brute	RMM (environ 8.11 euros)	60% de 4.5 SMIC soit 27.68 euros par heure non travaillée	36% de la rémunération antérieure brute	7,30 euros	36% de 4.5 SMIC soit 16.61 euros par heure non travaillée	
	A partir du 1 ^{er} juillet 2021	Toute entreprise	60% de la rémunération antérieure brute	RMM (environ 8.11 euros)	60% de 4.5 SMIC soit 27.68 euros par heure non travaillée	36% de la rémunération antérieure brute	7,30 euros	36% de 4.5 SMIC soit 16.61 euros par heure non travaillée	3 mois renouvelables une fois (6 mois max) sur 12 mois glissants